N° 62 — 14e Année | LE NUMERO CINQ CENTIMES | (12 Ventôse, An 110) | Lundi 3 Mars 1902

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 15 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 30
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 13.

Téléphone

Affaires et politique

Jusqu'à ces dernières années, il avait été de règle, entre les représentants du Nord, de faire abstraction de leurs divergences politiques lorsque les intérêts agricoles, industriels, commerciaux, économiques, de notre région étaient en cause.

Sur ce terrain, l'union de nos sénateurs et députés, sans distinction de nuances, se faisait, et leurs efforts combinés et solidaires obtenaient de favorables résultats.

C'est ainsi que notre ami Pierre Legrand, aidé et soutenu par tous, put prendre la part que l'on sait dans l'élaboration et le vote des lois douanières de 1892.

Mais, cette sage conduite ne pouvait convenir aux fougueux cléricaux-nationalistes d'aujourd'hui. Aveuglés par leur haine contre le gouvernement de défense républicaine, ils en sont arrivés à introduire obstinément la politique dans nos questions d'intérêts régionaux, départementaux et locaux. Ils sont parvenus à jeter la division parmi nos représentants et à paralyser, par conséquent, leur action et leur force.

Le but qu'ils poursuivent, ce n'est point tant la défense des intérêts du Nord que le renversement du gouvernement républicains et des institutions démocratiques.

Qu'un projet préjudiciable à nos concitoyens soit présenté à la Chambre par les représentants des autres parties de la France, au lieu de s'employer à le faire échouer, ou, tout au moins, à l'amender, à l'améliorer, nos cléricaux-nationalistes ne songent qu'à récriminer; ils se contentent de manifestations platoniques et stériles; et ils s'écrient ensuite triomphalement : « C'est la faute au Gouvernement ! »

Et l'antienne revient sans cesse répétée. Et hier encore, *Croix* et *Dépêche*, à propos du récent discours de M. le ministre de l'Agriculture à Lille, clamaient à qui mieux mieux : « Pour défendre nos intérêts régionaux nommons des députés anti-ministériels. »

Pour juger à quel point ces journaux se moquent du public, il suffit de se rappeler que les majorités qui ont voté la loi sur les boissons et le maintien du privilège des bouilleurs de cru, comprenaient une foule de députés anti-ministériels. Les députés du Midi se gardent bien d'imiter nos fanfarons du Nord. Quand il s'agit de leurs vins, la politique disparaît entre eux. Pas de divergences, plus de divisions. Socialistes et cléricaux, modérés et radicaux : tous marchent comme un seul homme. Et leur union assure leur succès.

Veut-on connaître quelques exemples de députés anti-ministériels ?

Voici, d'abord, l'un des principaux d'entre eux, sinon le principal : M. Méline, député des Vosges.

A la dernière session du Conseil général des Vosges, cette assemblée, dont il est président, a voté une résolution formelle en faveur du privilège des bouilleurs de cru ; et M. Méline l'a votée comme les autres.

Est-ce que la *Croix* et la *Dépêche* oseront prétendre que si l'ancien président du Conseil revenait au pouvoir, nous pourrions compter sur lui pour la suppression de ce privilège ?

Voici un autre anti ministériel : M. Paul de Cassagnac, député du Gers.

Alors que la *Croix* et la *Dépêche* reprochent au gouvernement d'avoir sacrifié le Nord au Midi, M. de Cassagnac lui reproche d'avoir sacrifié le Midi au Nord, les vins à l'alcool, les viticulteurs aux betteraviers.

Lisez plutôt :

« Le gouvernement, secondé en cela, comme en toutes choses mauvaises, par sa majorité servile, *a criminellement sacrifié les viticulteurs aux empoisonneurs* qui détruisent la santé humaine à l'aide des alcools de mélasse, *de grains*, de pommes de terre, de sciure de bois, qui constituent la base des nombreuses liqueurs inconnues en cuve que l'on vend au peuple, et particulièrement aux travailleurs, sous l'appellation mensongère et ironique d'« *apéritifs* », alors que l'on n'a déjà plus faits quand on a eu l'imprudence d'y tremper les lèvres.

« C'est, d'ailleurs, une injustice criante, *une abomination*, que de vivre sur le même plan, au commerce aux mêmes droits, les fines eaux de-vie de bouche et les *alcools d'industrie*, ce que l'on boit religieusement dans un petit verre, après un bon repas, pour le compléter, et le liquide puant avec lequel vous allumez votre lampe.

« La mesure fiscale qui égalisait tous les alcools, nocifs ou réparateurs, était d'autant plus innovable, que le bon sens la condamnait, car il n'est guère équitable de faire payer des droits égaux à l'eau-de-vie de raisins, qui coûte 150 francs l'hectolitre au sortir de la chaudière, et à l'alcool de mélasse qui revient à 24 francs.

« Cela rendait d'abord absolument invendable l'eau-de-vie de bouche, et c'était une prime effrayante à l'alcool d'industrie, maître désormais, sans rivalité possible, du marché de consommation.

« Nous aurions bien distillé nos vins, en bonne ou en mauvaise année, nous ne trouverions que fort peu d'amateurs nous achetant à quatre francs de l'eau-de-vie, quand on peut s'en procurer à trente sous dans tous les cafés et cabarets de France.

« Il est vrai que celle-ci est le *résidu infâme* des mélasses, de la *betterave*, de la pomme de terre et des écorces de bois ; que cela tue, mais il suffit qu'on l'ait à bon marché.

« Nous sommes donc tous atteints, et gravement, dans la région viticole, par la loi sur les boissons. »

Les hommes de bon sens et de réflexion, ceux qui ne se contentent pas des critiques systématiques de la *Dépêche* et de la *Croix*, peuvent se rendre compte de la situation difficile où se trouve un gouvernement, placé entre des intérêts si contraires, si violemment opposés.

Il voudrait donner satisfaction aux uns et aux autres, atténuer la crise vinicole du Midi sans nuire aux départements du Nord. Et des ennemis, pour lesquels les intérêts régionaux sont chose secondaire, qui obéissent avant tout à leurs rancunes et à leurs brouilles, le dénoncent, avec un significatif accord, dans le Nord comme le défenseur des départements viticoles et bouilleurs ; dans le Midi comme le protecteur des « empoisonneurs », des betteraviers du Nord.

La *Dépêche* et l'*Autorité*, devraient bien s'entendre et nous expliquer cette extraordinaire contradiction.

En tout cas, on nous pensa lera difficilement après ce que nous venons de faire connaître de MM. Méline et de Cassagnac, que c'est en nommant des députés anti-ministériels qu'on sauvegardera nos intérêts agricoles et industriels.

Le mieux est encore de nommer des députés républicains qui puissent faire sentir leur influence dans les sphères gouvernementales, qui aient de l'autorité par la confiance républicaine et par leurs collègues républicains des autres régions, et qui recherchent avec eux les moyens de conciliation et d'entente destinés à concilier nos divers intérêts.

Et surtout, il faut écarter soigneusement ces cléricaux-nationalistes, ces réactionnaires, ces candidats de la *Dépêche* et de la *Croix*, qui introduisent toujours la politique dans les questions d'intérêts régionaux et jettent ainsi la division parmi nos représentants, dont les adversaires, les nationalistes, se moquent du public, il suffit de se rappeler que les majorités qui ont voté la loi sur les boissons et le maintien du privilège des bouilleurs de cru, comprenaient une foule de députés anti-ministériels. Les députés du Midi se gardent bien d'imiter nos fanfarons du Nord. Quand il s'agit de leurs vins, la politique disparaît entre eux. Pas de divergences, plus de divisions. Socialistes et cléricaux, modérés et radicaux : tous marchent comme un seul homme. Et leur union assure leur succès.

Veut-on connaître quelques exemples de députés anti ministériels ?

Voici, d'abord, l'un des principaux d'entre eux, sinon le principal : M. Méline, député des Vosges.

A la dernière session du Conseil général des Vosges, cette assemblée, dont il est président, a voté une résolution formelle en faveur du privilège des bouilleurs de cru ; et M. Méline l'a votée comme les autres.

Est-ce que la *Croix* et la *Dépêche* oseront prétendre que si l'ancien président du Conseil revenait au pouvoir, nous pourrions compter sur lui pour la suppression de ce privilège ?

Voici un autre anti ministériel : M. Paul de Cassagnac, député du Gers.

Alors que la *Croix* et la *Dépêche* reprochent au gouvernement d'avoir sacrifié le Nord au Midi, M. de Cassagnac lui reproche d'avoir sacrifié le Midi au Nord, les vins à l'alcool. les viticulteurs aux betteraviers.

Lisez plutôt :

« Le gouvernement, secondé en cela, comme en toutes choses mauvaises, par sa majorité servile, *a criminellement sacrifié les viticulteurs aux empoisonneurs* qui détruisent la santé humaine à l'aide des alcools de mélasse, *de grains*, de pommes de terre, de sciure de bois, qui constituent la base des nombreuses liqueurs inconnues en cuve que l'on vend au peuple, et particulièrement aux travailleurs, sous l'appellation mensongère et ironique d'« *apéritifs* », alors que l'on n'a déjà plus faits quand on a eu l'imprudence d'y tremper les lèvres.

« C'est, d'ailleurs, une injustice criante, *une abomination*, que de vivre sur le même plan, au commerce aux mêmes droits, les fines eaux de-vie de bouche et les *alcools d'industrie*, ce que l'on boit religieusement dans un petit verre, après un bon repas, pour le compléter, ce